



PROCÉDURE D'OBTENTION DE LA CARTE COMPÉTITEUR PARAPENTE / DELTA / SPEEDRIDING / VOLTIGE

Cette carte est délivrée sous 5 conditions :

- Être âgé de 18 ans à la date de la demande,
- Fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois **spécifiant la non-contre indication de la pratique du parapente/delta/speedriding/voltige en compétition**,
- Être détenteur du brevet de pilote confirmé,
- Souscrire une assurance RC parapente **obligatoire pour la compétition**, soit auprès de l'assureur FFVL, soit chez un autre assureur (justificatif à produire **avec mention de la couverture de la pratique en compétition**),
- Régler l'option compétition : 7 €.
-

DEMANDE DE SURCLASSEMENT (moins de 18 ans) :

Toutes les demandes de sur-classement doivent être faites pour une année civile auprès de la fédération qui la transmettra, pour décision concertée, à la commission médicale, à la commission compétition et à la direction technique nationale.

Joindre à la demande :

- photocopie de la licence du junior.
- autorisation des parents.
- dates de passage des épreuves pratiques et théoriques du Brevet de Pilote Confirmé,
- carnet de vols (celui-ci sera retourné après consultation),
- le curriculum vitae du pilote tuteur et son engagement à suivre le jeune lors des compétitions auxquelles il sera inscrit.
- avis motivé du président de la ligue.
- certificat médical du médecin autorisant expressément le sur-classement et la pratique en compétition.
- Le dossier médical détaillé dans le document «sur-classement en compétition des moins de 18 ans». (<http://federation.ffvl.fr/pages/documents-medicaux-lies-licence>).
-

Lors de la première demande un certain nombre d'éléments médicaux et sportifs sont demandés. Ils ne le seront pas nécessairement l'année suivante.

Le sur-classement est délivré par le Président de la commission Compétition après avis motivé de la Direction Technique Nationale et de la commission médicale.

Une fois délivré, le sur-classement est constaté par la délivrance de la licence compétiteur. Le «tuteur», sera désigné nominativement auprès de la FFVL et suivra le jeune lors de ses compétitions.



PROCÉDURE D'OBTENTION DE LA CARTE COMPÉTITEUR KITE

Cette carte est délivrée sous 4 conditions :

- Être âgé de 18 ans à la date de la demande,
- Fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois **spécifiant la non-contre indication de la pratique du kite en compétition,**
- Souscrire une assurance RC kite **obligatoire pour la compétition**, soit auprès de l'assureur FFVL, soit chez un autre assureur (justificatif à produire **avec mention de la couverture de la pratique en compétition**).
- Régler l'option compétition : 7 €.

Pour toute demande concernant un mineur, **autorisation parentale obligatoire à fournir en supplément.**

DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Liste des pièces à fournir <http://federation.ffvl.fr/pages/documents-medicaux-lies-licence>

Le sur-classement est délivré par le Président de la Commission Compétition après avis motivé de la Direction Technique Nationale et de la commission médicale.